



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2020

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT MULLER 1^{ère} adjointe

M. François SCHNELL, 2^{ème} adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, Mme Sonia FROHN,
M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane
GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG

Absent : M. Claude STRINTZ qui donne procuration à Mme Sonia FROHN

Absents excusés : Mme Isabelle BATISTA, M. Gilbert KUNTZ

M. le Maire salue les membres présents et procède aux remerciements suivants :

- aux membres du Conseil Municipal (et conjoint(es)) qui se sont impliqués pour la fête des aînés du 12 janvier 2020
- à l'équipe qui a préparé la salle et assuré le service à l'occasion de l'accueil des « récompensés fleurissement et des nouveaux arrivants 2019 ».
- à la commission « fêtes » pour l'organisation du carnaval des enfants.

La prochaine séance du CM est fixée au **VENDREDI 03 avril 2020 à 19h30**

2020.03.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick BLANCHONG a été désigné secrétaire de séance.

2020.03.02 - Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2019 :

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2020 a été adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

2020.03.03 - Compte de gestion - compte administratif et affectation du résultat :

La secrétaire Betty CLAUSS explique le compte de gestion et le compte administratif.

A) Compte de Gestion : Le compte de gestion proposé par Madame la Trésorière



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Principale de Saverne présentant les mêmes résultats tant qu'en recettes qu'en dépenses que le compte administratif de la commune,

est approuvé et voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents

B) Compte Administratif : Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Michèle PARISOT MULLER, 1^{ère} adjointe au maire, après avoir pris connaissance des éléments du compte administratif 2019, a délibéré en l'absence du Maire Alfred INGWEILER, qui a quitté la salle durant cette délibération.

Après avoir délibéré, les membres présents,

Approuvent le compte administratif de l'exercice 2019 comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
FONCTIONNEMENT	367 065.81 €	497 359.75 €	130 293.94 €
INVESTISSEMENT	1 148 059.17 €	234 275.06 €	- 913 784.11 €
TOTAL	1 515 124.98 €	731 634.81 €	- 783 490.17€

a) **Résultats d'exécution** : les résultats pour 2019 indiquent :

- Un excédent de fonctionnement de : 130 293.94 €
- Un déficit d'investissement de : - 913 784.11 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2018	RESULTAT DE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	902 562,26 €	-913 784,11 €	196 481,19 €	196 481,19 €	-207 703,04 €	-11 221,85 € ligne 001
FONCT	74 384,29 €	130 293,94 €			204 678,23 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	204 678,23 €		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	204 678,23 €	204 678,23	C/1068
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €	-	ligne 002
Total affecté au c/ 1068 :			
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019			
Déficit à reporter (ligne 002)			

2020.03.04 – Impôts locaux :

M. le Maire rappelle le principe de fixation des taux des 3 taxes.

Il reprend les bases et les taux des années précédentes. Il insiste sur le fait que la « politique » de révision des taux à Ernolsheim est en place depuis quelques années et a pour objectif de suivre sensiblement le coût de la vie et n'est aucunement liée au remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de la salle festive.

M. le Maire considère que l'année 2020 est une année de transition. Il propose de maintenir, pour 2020, le taux des 3 taxes en l'état.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 3 voix contre et 10 voix pour, décide de ne pas modifier le taux des 3 taxes pour 2020.

	<u>Taux 2019</u>	<u>Taux 2020</u>
- Taxe d'habitation :	13.46 %	13.46 %
- Taxe foncière (bâti) :	10.99 %	10.99 %
- Taxe foncière (non bâti) :	77.30 %	77.30 %

2020.03.05 – Budget prévisionnel 2020 :

M. le Maire rappelle les différentes lignes de dépenses et de recettes 2019. Les chiffres ont été communiqués à l'ensemble des conseillers lors de l'envoi de la convocation à la réunion du conseil municipal. Il explique les écarts de réalisations notables par rapport à 2019.

M. le Maire donne ensuite le détail du budget prévisionnel 2020, le commente à l'assemblée et propose le budget ci-après :



République Française
 Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

FONCTIONNEMENT			
dépenses			recettes
CH 011 : Charges à caractère général (chauffage, oNF)	212 600 €	CH 70 : Produits des services domaines et ventes diverses	85 800 €
CH 012 : Charges de personnel	122 450 €	CH73 : Impôts et taxes (3 taxes - Comcom - Es - Atténuations Compensations)	248 500 €
CH 014 : Attenuation produits	4 000 €	CH 013 : Attenuations de charges (CIGAc ..)	
CH 65 : Charges gestion courante (Elus - RPI - Associations)	50 900 €	CH 74 : Dotation et participations (RPI - DGF -)	68 700 €
CH 66 : Charges financières	17 574 €	CH 75 : Autres produits de gestion courante (Locations)	32 600 €
CH 67 : Charges exceptionnelles	2 800 €	CH 77 : Produits exceptionnels	0 €
L 022 : Imprévus	10 000 €		
CH 42	1 840 €	CH 42	
CH 43	0 €	CH 43	
AUTOFI 023	13 436 €	L 002 : Excédent	0 €
	435 600 €		435 600 €
INVESTISSEMENT			
dépenses			recettes
L001 :	11 222 €	L001	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT (remboursement)		Affect. 1068 : Excédent fonctionnement	204 678 €
CH 16 EMPRUNTS	71 000,00 €	10222 FCTVA	173 391 €
CH 16 CAUTIONS	1 257,39 €	10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	2 000 €
		1341 D.G.E.	
CH 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 814,44 €	1641 Emprunts en Euros	150 000 €
CH 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES	454 609,36 €	165 dépôts et cautionnements reçus	2 000 €
CH 23 : IMMOBILISATIONS en COURS	208 742,21 €		
CH 27		O24 vente	0 €
CH 204 autres communes bâtiments et installations	45 000,00 €		
Opérations	741 166,01 €	Subv. Affect.	295 300 €
202 : Frais de réal. docu. d'urba. et num. du cadastre	6 814,44 €	RELIQUATS SUBVENTIONS A TOUCHER	
2031 : Frais études, recherche & développement, insertion	25 000,00 €	État et établissements nationaux (DETR) : 149 000	83 000 €
2041482 : Bâtiments et installations	45 000,00 €	FSIL (ruralité) (50 000)	17 000 €
2051 : Concessions et droits similaires	1 000,00 €	Région Bois (62 293)	45 000 €
2111 : terrains	2 000,00 €	Régions (75 000)	15 000 €
2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	31 409,36 €	Département reliquat salle + nouvelle demande pour rue des vergers	108 000 €
2153 : Divers voirie	0,00 €	Réserve Parlementaire	2 300 €
dépenses			recettes
2157 : matériel roulant	29 000,00 €		
2151 : Réseaux de voirie	224 000,00 €		
2152 : installations de voirie	0,00 €		
21534 : Réseaux d'électrification	153 000,00 €		
21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €		
2158 : Autres installations matériel technique	3 500,00 €		
		CCPS PLU 1/2 frais restants à charge	25 000 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

INVESTISSEMENT			
Dépenses			recettes
2188 : Autres Immobilisations corporelles	5 000,00 €		
2183 : matériel de bureau et informatique	2 700,00 €		
2184 : mobilier	4 000,00 €		
2313 : Constructions	208 742,21 €		
RAR pour mémoire	196 481,19 €		
CH 40		CH 40 : amortissement	1 840 €
C/2313 - 041		C/2031 - 041	
L 020 (dépenses imprévues)	18 000 €	AUTOFI 021	13 436 €
	842 645 €		842 645 €

CREDITS MANQUANTS

0,00

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité, le budget primitif principal de l'exercice 2020 présenté.

2020.03.06 - Ligne de trésorerie :

M. le Maire signale que la trésorerie risque d'être tendue du fait que le FCTVA (remboursement de la TVA) ne sera versé qu'en fin de 1^{er} semestre et que les dates de versements des reliquats de subventions sont incertaines et elles se font au fil de l'eau.

Il rappelle que la commune a la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie et qu'il a consulté deux banques. Il donne le détail des propositions de chaque établissement.

Il ressort que c'est la proposition du Crédit Mutuel qui est la plus intéressante eu égard aux taux, frais de dossier et frais de non-utilisation.

Il demande l'autorisation aux membres du conseil présents de souscrire à la proposition du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 € aux conditions suivantes :

- frais de dossier : 150 €
- taux : Eurobiber 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point
- commission de non-utilisation : néant

Vu les délégations consenties au maire par délibération du Conseil Municipal le 11 Avril 2014,



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Vu la délibération du 01^{er} avril 2015 du Conseil Municipal autorisant M. le Maire a modifier le montant de la ligne de trésorerie et de le porter à 100 000,00 € (cent mille euros).

A l'unanimité, les Conseillers donnent leur accord pour ouvrir une ligne de trésorerie et de la souscrire auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 € aux conditions décrites ci-dessus.

2020.03.07 - Subventions et abonnements :

M. le Maire présente les différentes demandes de dons dites de « générosité publique ».

A. Appel à la générosité Publique :

- Handicapés Moteur	16.00 €
- Sclérosés en Plaques	16.00 €
- AIDES	16.00 €
<u>SOUS-TOTAL :</u>	48.00 €

Puis, M. le Maire présente la proposition de subventions pour les associations.

B. Subventions à verser aux associations :

AAPEJE (Association des parents d'élèves)	80.00 €
Amicale des Donneurs de Sang - Ernolsheim	100.00 €
Association « PRO DAUBENSCHLAG » - Ernolsheim	80.00 €
U.N.I.A.T. - Ernolsheim	80.00 €
A.P.P. - Ernolsheim/Neuwiller	90.00 €
Association "ASK" - Ernolsheim	100.00 €
Syndicat des Producteurs de Fruits et Distillateurs	115.00 €
Coopérative Scolaire - RPI D'Ernolsheim	50.00 €
Club Vosgien - Ernolsheim	160.00 €
A.P.P. - Ernolsheim	160.00 €
F.C.E. - Ernolsheim	170.00 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers - Ernolsheim	200.00 €
TOTAL	1385.00 €

SOIT UN TOTAL GENERAL DE : 1 433.00 €



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

C. Subventions exceptionnelles :

M. le Maire propose de reconduire les subventions exceptionnelles suivantes :

- **Messti** : pour chaque association qui participera à l'animation du messti, 50.00 € par char
- **Voyages scolaires** : 10.00 € / enfant / jour
- **Subvention école pour classe verte** : 7.00 € / enfant / jour

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'octroi des dons et subventions proposés aux paragraphes A, B et C ci-dessus, au titre de l'année 2020, dit que les montants sont prévus au budget et charge M. le Maire de leur répartition.

D. Autres propositions de subventions :

- Une subvention de **100 €** pour l'ASK pour l'organisation de la chasse aux oeufs.
- Une subvention de **200 €** pour le Syndicat des Producteurs de Fruits, pour l'entretien des arbres fruitiers de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de valider l'attribution de 100 € à l'ASK pour l'organisation de la « chasse aux œufs » et 200 € au Syndicat des Producteurs de Fruits, pour l'entretien des arbres fruitiers de la commune.

E. Cadeau de départ Mme Sonia HAEFFELE

Mme Sonia HAEFFELE a fait valoir ses droits à la retraite le 01^{er} octobre 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le principe de l'achat d'un cadeau pour le départ à la retraite de Mme Sonie HAEFFELE d'un montant maximum de 150.00 €.

F. Appel à cotisations :

M. le Maire propose au Conseil Municipal, le renouvellement des abonnements suivants :

- « **AMIS DU MEMORIAL ALSACE-MOSELLE** ». Le montant annuel de la cotisation est de 30 € (2019)
- « **ROUTE ROMANE D'ALSACE** », Le montant annuel de la cotisation est de 50 €.
- « **SHASE** » : le montant annuel de la cotisation est de 35 €
- « **Fondation du Patrimoine** » : le montant annuel de la cotisation est de 75 € (2019)
- « **Massif Vosgien** », le montant annuel de la cotisation est de 60 € (2019)
- Adhésion à l' « **ADT** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler les abonnements ci-dessus aux conditions précitées.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2020.03.08 - Programme 2020 de travaux et de coupe ONF :

M. le Maire explique le détail des travaux et des coupes prévus par l'ONF pour 2020. Il rappelle que ces programmes ont été présentés aux membres de la commission « FORET » le 15 janvier 2020 par M. Engel, technicien de l'ONF et communiqués à tous les conseillers.

La commission « FORET » propose de suivre les programmes proposés à l'exception du fauchage « Lieselthal ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le programme des travaux d'exploitation proposé à l'exception des travaux de fauchage.

et décide à l'unanimité

- D'approuver les plans de coupe proposés et les frais y relatifs

2020.03.09 - Affectation du produit de la chasse :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'affecter, comme tous les ans, une partie du produit de la location du droit de la chasse, soit la somme de 3 080 € (**trois mille quatre vingt euros**), au paiement partiel de la cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin.

Et charge Monsieur le Maire à procéder à son paiement.

2020.03.10 - SANEF - convention de rétablissement :

Par un courrier du 21 novembre 2019, la SANEF a signalé à M. le Maire que la convention entre la SANEF et la commune d'Ernolsheim les Saverne définissant les modalités techniques, administratives et financières de la gestion de l'ouvrage de rétablissement du Chemin rural d'Ernolsheim, rétabli directement au passage inférieur à l'autoroute n'a jamais été signée et qu'il convenait de le faire.

La convention a été transmise à chaque conseiller.

M. le Maire demande aux membres présents, l'autorisation de signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à effectuer cette démarche.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2020.03.11 - Contrat de maintenance avec l'entreprise Orgel Schömer :

M. le Maire rappelle le relevage de l'orgue à l'église qui a été effectué en 2019 par la société Orgel Schömer. Il explique l'intérêt de mettre en place un contrat de maintenance pour permettre de tenir l'instrument à niveau et présente le contrat proposé par l'entreprise par l'intermédiaire de M. Fabrice Schellenberger, qui avait en charge l'opération de rénovation.

Le contrat d'entretien annuel a été transmis à chaque conseiller. Il se chiffre à 530.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de donner l'autorisation à M le Maire de signer un contrat de maintenance avec l'entreprise Orgel Schömer pour un montant annuel de 530.40 € TTC.

2020.03.12 - Arrêté de défense extérieur contre l'incendie :

M. le Maire informe les Conseillers que la Préfecture souhaite le recensement de toutes les bornes à incendie dans le village.

A cet effet, la Préfecture demande à M. le Maire d'établir un arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie.

M. le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'établir cet arrêté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à rédiger l'arrêté municipal qui a pour objet l'identification, la création et la gestion de points d'eau utilisables par les services d'incendie et de secours, pour la lutte contre l'incendie.

2020.03.13 - Délégations du maire :

- Salle festive : M. le Maire fait le point des différentes finitions à effectuer. Il informe que la salle est sous télésurveillance par un contrat contacté avec la société HOMIRIS
- Visite du Sous-Préfet le 10 décembre
- PLU : rappel de l'enquête publique, des entretiens avec M le commissaire-enquêteur - l'arrêt du PLU par le CM pourra être pris prochainement
- participation à diverses réunions : Office tourisme, CCRSM, SDEA
- Vente de bois : une vente de bois a eu lieu le 10 février à Ernolsheim (rémanents et billes)
- réunion avec l'ONF et les chasseurs pour la signature d'une convention d'agraineage



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- déplacement au CD67 avec la commission « fleurissement » pour la remise du prix de la créativité
- participation aux « assises de la sécurité » à la Sous-Préfecture de Saverne
- dossier amiante : point fait - des devis ont été demandés pour une étude d'empoussièrement
- participation à diverses AG : M le Maire tient à transmettre les remerciements et félicitations exprimés par le Président de l'APP à l'attention du conseil municipal pour la construction de la salle festive et sa belle réalisation.

2020.03.14 - Rapport des commissions :

Mme Michèle Parisot-Muller rappelle les activités suivantes :

- L'achat et la distribution à l'église des cadeaux de Noël pour les enfants
- la fête des Aînés du 12 janvier
- la préparation, la rédaction et la distribution du RETRO et du BIC
- le carnaval des enfants le 19 février
- le prix de la créativité récupéré à Strasbourg
- la réception « récompensés fleurissement et nouveaux arrivants » du 15 février

et signale qu'un achat de 2 distributeurs d'essuie-mains papier est prévu pour l'école

Mme Sonia FROHN rend compte du conseil d'école du 06 mars et présente un rapport détaillé. Elle signale notamment que les inscriptions à l'école se feront les deux dernières semaines de mars et que le dernier conseil d'école pour 2020 aura lieu le 12 juin.

Mme Eliane Gastebois rappelle l'exposition « Ecole d'antan » qui a lieu à la bibliothèque jusqu'au 15 mars. Elle signale la conférence sur la Villa Gallo-Romaine par M. Ring le 25 mars à 20 H.

Mme Francine Bouty informe l'assemblée que la dernière réunion des seniors aura lieu le 02 avril à la maison de la culture. Les séances reprendront en octobre. Elle insiste sur le fait qu'il faudra trouver un(e) remplaçant(e) pour animer ces réunions.

M. le Maire la remercie pour son engagement pour la réussite et la pérennisation de ces rencontres

2020.03.15 - Divers :

- Mme Michèle Parisot-Muller rappelle le NETTOYAGE DU BAN COMMUNAL le 14 mars

La séance a été close à 23 H 00



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Le secrétaire de séance : M Patrick BLANCHONG

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT

M. Gilbert KUNTZ

ABSENT

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA

ABSENTE

M. Claude STRINTZ donne procuration à Mme Sonia FROHN

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER